



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2015

**DEBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES
2016**



La situation économique difficile a accentué les contraintes budgétaires déjà très importantes

- ⇒ Le mandat précédent avait été marqué par une crise financière et économique mondiale sans précédent avec la crise des « subprimes » en 2008 et celle des dettes souveraines en 2010. Dans la zone euro, en dépit des mesures prises, notamment par la Banque Centrale Européenne (BCE) et des améliorations intervenues, le système bancaire est resté relativement fragile, les marchés ont périodiquement fait preuve de faiblesse, la croissance a sensiblement fléchi et le chômage s'est développé dans la plupart des pays.

Malgré les efforts de redressement consentis dans les pays aux économies les plus impactées par la crise, la reprise est restée fragile en Europe et les prévisions initiales pour 2016 déjà médiocres, sont actuellement revues à la baisse.

- ⇒ En France notamment, la situation est restée caractérisée par une croissance faible, une augmentation persistante du chômage, un déficit des administrations publiques supérieur aux prévisions initiales et à la moyenne européenne ainsi qu'une dette en pourcentage du PIB élevée et croissante. Au regard du projet de loi de finances pour 2016 qui prévoit un certain nombre de mesures d'austérité et un effort d'ajustement structurel, la situation ne paraît pas devoir s'améliorer de façon notable au cours de l'année à venir.



Les orientations envisagées tout au long du mandat

- ⇒ **Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement** : contrôle des dépenses des services communaux, de la masse salariale et des prestations externalisées.
- ⇒ **0 % d'augmentation des taux communaux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la CFE**, car les ménages et les entreprises sont déjà soumis à des prélèvements fiscaux excessifs de la part de l'Etat.
- ⇒ **Préservation, dans toute la mesure du possible, d'une capacité d'autofinancement** : afin de financer la poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux par l'épargne et non pas, par une augmentation de l'encours de la dette.
- ⇒ **Mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'investissement** compatible avec les budgets annuels, conformément aux procédures suivies depuis 2008
- ⇒ **Poursuite de la politique de désendettement** : réduction de l'encours de la dette en empruntant moins que le remboursement du capital annuel de la dette.
- ⇒ **Renégociation du montant restant dû des emprunts toxiques représentant début 2016 23 % de l'encours de la dette**. Elimination complète de ces emprunts d'ici la fin de la mandature.
- ⇒ **Recherche active de nouvelles recettes** :
 - * Développement de la politique de protection et de promotion de la marque de Saint-Tropez : nouvelles redevances.
 - * Sollicitation de fonds de concours privés pour financer certains investissements
 - * Lancement d'une nouvelle campagne auprès des donateurs, en vue d'accroître les ressources de la fondation Saint-Tropez pour les Arts, la Mer et la Culture et financer les travaux de rénovation des infrastructures culturelles.



⇒ Le budget primitif 2016 de la commune, devra donc continuer à être élaboré et exécuté dans un contexte extrêmement contraint et incertain :

- * L'impact de la création, imposée par l'Etat, de deux budgets annexes supplémentaires :
 - « gestion des cinémas et des salles communales » et « exploitation des parcs de stationnement » et l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés du second réduit fortement les marges de manœuvre.
 - le premier « gestion des cinémas et des salles communales » déficitaire devra être subventionné par le budget principal de la commune : son impact est neutre pour les finances communales hors l'acquittement de la CFE.
 - le second excédentaire « exploitation des parcs de stationnement » devra acquitter le paiement de la CFE, la CVAE et l'impôt sur les sociétés 2015 (environ 600 000 €) ainsi que les acomptes sur 2016 (environ 600 000 €) : soit une dépense nouvelle de **1,2 M€**
- * La réduction drastique des dotations de l'état et des subventions des Conseils Régional et Départemental aura un impact négatif très important sur les finances communales.
- * Le montant des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation est soumis à de fortes incertitudes, car étroitement lié à l'évolution des transactions immobilières. A deux reprises au cours du mandat précédent (2009 et 2013), celles-ci avaient considérablement chuté.
- * Afin de ne pas aggraver la pression fiscale sur les ménages et les entreprises, les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la CFE, resteront, dans la mesure du possible, inchangés sur toute la durée du mandat.
- * Il n'est pas exclu que les difficultés rencontrées au niveau de l'élaboration du budget de la Communauté de Communes se traduisent par une modification de son mode de financement qui pourrait aussi avoir une incidence négative sur les recettes des communes.
- * Par ailleurs, bien qu'en légère baisse la dette communale demeure encore très élevée, ce qui exclue un recours à l'emprunt supérieur au montant du remboursement de la dette.



Les prévisions budgétaires 2016

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2016 s'inscrivent tout naturellement dans le respect de ces orientations : les budgets primitifs et les décisions modificatives de crédits qui reprendront les résultats des comptes administratifs de l'année 2015 après leur adoption avant fin juin 2016, les intégreront également.

⇒ **Effort de préservation des marges de manœuvre budgétaires sur le budget principal de la commune afin d'autofinancer une partie des investissements grâce à :**

A / La maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement

B / L'optimisation équitable des sources de recettes

⇒ **Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux.**

A / Les investissements programmés

B / Le financement des investissements

C / Les engagements pluriannuels envisagés

Conclusion



I / Evolution des marges de manœuvre budgétaires sur le budget principal de la commune afin d'autofinancer une partie des investissements :

- ⇒ **Epargne brute** : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.
- ⇒ **Epargne nette** : différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital d'emprunt.

	Ex. 2009	Ex. 2010	Ex. 2011	Ex. 2012	Ex. 2013	Ex. 2014
Epargne Brute	4 880 232 €	3 522 629 €	6 144 950 €	11 724 565 €	4 555 018 €	13 585 989 €
Remboursement Capital Emprunt	-1 707 533 €	-2 043 068 €	-2 146 725 €	-2 391 914 €	-2583 975 €	-2 815 600 €
Epargne Nette	3 172 699 €	1 479 561 €	3 998 225 €	9 332 651 €	1 971 043 €	10 770 389 €

- ⇒ **L'évolution corrigée, hors dépenses et recettes exceptionnelles (cessions de biens), des épargnes brute et nette s'établit comme suit :**

	Ex. 2009	Ex. 2010	Ex. 2011	Ex. 2012	Ex. 2013	Ex. 2014
Epargne Brute	375 232	4 261 344	4 386 950	4 902 675	2 764 018	2 905 989
Epargne Nette	- 1 332 301 (1)	2 218 276	2 140 225	2 510 761	180 043 (1)	90 389

(1) L'épargne nette en 2009 et 2013 a pâti d'une faiblesse des transactions immobilières qui a entraîné une forte diminution des encaissements de la taxe additionnelle aux droits de mutation.

- ⇒ **L'objectif du maintien d'une épargne nette positive au cours de ce nouveau mandat reste prioritaire et conditionné par une maîtrise drastique des dépenses communales. Le résultat dépendra aussi de la situation économique générale et de l'impact des mesures d'austérité imposées par l'Etat et de l'incidence négative éventuelle sur le budget des communes des mesures fiscales prises par la Communauté de Communes.**



A / La maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement

- ⇒ Plus que jamais, en raison de la persistance de très fortes contraintes budgétaires, l'équilibre du budget principal de la commune reste fragile.
- ⇒ Il subira en 2016 un double impact avec la baisse de la DGF estimée à **650 000 €** (qui s'ajoutent aux 680 000 € supprimés en 2015) et la dépense nouvelle constituée par l'acquittement de l'impôt sur les sociétés des parcs de stationnement : **1,2 M€** en 2016 (dont 600 000 € au titre de l'IS 2015) :
- ⇒ Pour compenser la baisse définitive de la DGF (**2,1 M€** en 3 ans) et financer le paiement de l'IS, la commune pourrait choisir entre augmenter le taux des impôts ou diminuer ses dépenses de fonctionnement : compte tenu des engagements pris de continuer à ne pas augmenter les taux des impôts durant la durée du mandat, l'option retenue est celle de réduire les dépenses.
- ⇒ Il sera donc très difficile de maintenir les marges de manœuvre communales au niveau des exercices précédents malgré des efforts considérables de maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- ⇒ Afin de contenir dans toute la mesure du possible l'évolution des frais de personnel il conviendra de :
 - poursuivre l'effort de restructuration des services, de mutualisation des moyens et de redéploiement des agents, mis en œuvre depuis le début du mandat précédent,
 - remplacer, lors des départs en retraite, les seuls postes nécessitant une qualification particulière, ne pouvant être pourvus par redéploiement interne,
 - accentuer la mise en œuvre de la dématérialisation des procédures administratives et comptables : visa des factures, envoi par voie électronique des convocations des conseils municipaux.

A noter : les besoins de personnel pour l'ouverture du Musée de la gendarmerie et du cinéma de Saint Tropez seront comblés par redéploiement du personnel à l'exception du recrutement de quatre saisonniers.



⇒ L'octroi de subventions aux associations interviendra comme l'ensemble des dépenses de la commune, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire en légère diminution, en raison des pressions à la baisse exercées sur les recettes communales.

Le montant des subventions s'inscrira donc en légère baisse par rapport à 2015 (- 5% pour la seconde année consécutive afin de faire participer les associations à l'effort budgétaire).

Le montant global des subventions n'en restera pas moins à un niveau élevé.

Par ailleurs, afin de tenir compte des situations particulières, une subvention exceptionnelle pourra cependant être accordée à certaines associations, sur justification.

Le soutien aux associations locales hors subventions sera pour sa part poursuivi à travers l'aide logistique apportée par la commune sous forme de mise à disposition gracieuse de salles communales, de matériels divers et de prestations du personnel municipal (services techniques, protocole, police municipale, etc...).

A noter : Un effort particulier sera consenti pour la SEM Saint Tropez Tourisme dont la subvention sera revalorisée de **820 000 € à 900 000 €** pour continuer à assumer ses missions. Cette augmentation sera financée par la fixation des taux maxima du barème de la taxe de séjour. La contribution de la commune (hors taxe de séjour) au budget de la SEM Tourisme continuera à diminuer en 2016.

⇒ Maintien également d'une politique événementielle ciblée et conséquente pour développer, notamment en basse saison, l'attractivité de la ville et donc soutenir son activité économique. Certaines manifestations pourront passer en rythme biennal, d'autres pourront être supprimées.



B / L'optimisation équitable des sources de recettes

⇒ Une politique tarifaire modérée reposant sur le partage de l'effort entre les contribuables, les usagers et les professionnels :

* **les contribuables** : en principe, il n'y aura pas d'augmentation, pour la quatrième année consécutive, des taux des impôts locaux (hors actualisation des bases décidées par l'Etat).

Il est rappelé que de 2008 à 2015, soit sur une période de 8 ans, les taux des impôts locaux ont été relevés en moyenne de **1,19 %** par an à rapprocher du taux moyen d'inflation pour la même période de **1,31%** et d'une augmentation annuelle de **2,76%** sur les sept années de 2001 à 2007.

* **les usagers** :

- légère réactualisation des tarifs des cantines et des études surveillées inchangés depuis 4 et 15 ans et de la redevance des transports scolaires,
- ajustement après 6 mois d'exploitation des tarifs des parcs de stationnement par quart d'heure afin d'obtenir un lissage plus satisfaisant du barème des tarifs,
- mise en place d'horodateurs en lieu et place du parc du XV^e Corps,
- ouverture du parking Foch à l'année sans abonnement,
- revalorisation des tarifs d'outillage public du port de **5 % (2,5% pour les annuels)** : les passages seront pour leur part réactualisés de **10 %** pour financer les travaux portuaires. Les tarifs appliqués aux associations seront relevés de **1 %**,
- ajustement de la participation à l'assainissement collectif (PAC) pour assurer une meilleure équité entre les usagers.

* **les professionnels** :

- revalorisation des droits de place et de voirie de **2 % à 2,5%** et **5%** pour les terrasses fermées et les marchés en période d'été,
- fixation du barème de la taxe de séjour aux taux maxima avec un coefficient déflateur de la capacité d'accueil de **0,30** pour soutenir l'action touristique.



II / Poursuite de la réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux

A / Les investissements programmés

⇒ Les acquisitions :

- * enveloppe budgétaire d'acquisition pour l'ensemble des services municipaux : de matériels de bureau et d'informatique, de divers matériels, de matériels de transport,
- * renforcement des fonds de collections pour les espaces muséaux.

⇒ Le patrimoine communal et les travaux divers :

- * réhabilitation de la toiture du Château de la Moutte
- * scénographie du Musée de la Gendarmerie et du cinéma de Saint Tropez (ouverture mai/juin 2016),
- * réhabilitation du COSEC, de la piscine, du CNEM et des tennis municipaux,
- * poursuite de l'étude et réhabilitation du stade d'honneur après obtention des habilitations réglementaires,
- * grosses réparations des bâtiments communaux : une enveloppe est inscrite chaque année afin de réhabiliter le patrimoine,
- * requalification de l'entrée de la ville avec la réhabilitation de la place Blanqui,
- * poursuite de la réhabilitation de la voirie communale, du pluvial et de l'aménagement paysager de la ville,
- * poursuite de la réhabilitation de la vieille ville : réseaux d'eau potable, assainissement, voirie et éclairage public (4^{ème} tranche),



II / Réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux A / Les investissements

- * réhabilitation des réseaux d'assainissement,
- * travaux d'extension de la capitainerie,
- * poursuite de la réhabilitation de l'éclairage du port.
- * étude pour l'élaboration d'un plan d'aménagement d'ensemble de l'esplanade du nouveau port.

⇒ **A l'ensemble de ces travaux s'ajoutera la fin de la réalisation du programme de création de logements sur le site de l'ancien hôpital dans le cadre du traité de convention d'aménagement conclu avec la société Kaufman et Broad :**

- * pour enrayer la baisse de la population permanente,
- * pour répondre au besoin de logements pour actifs,
- * pour revitaliser l'économie du village et maintenir l'emploi à l'année,
- * pour freiner la chute de l'effectif des enfants scolarisés à Saint-Tropez,
- * pour maintenir et améliorer l'offre en services tertiaires.



B / Le financement des investissements

- ⇒ Afin de contribuer au financement des investissements communaux, une gestion dynamique du patrimoine devra continuer à être mise en œuvre et la recherche de subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région devra être poursuivie, même si ces dernières sont appelées à fortement diminuer.
- ⇒ Poursuite de l'effort de désendettement en empruntant légèrement moins que le montant du remboursement du capital annuel de la dette, ce qui implique de financer l'investissement essentiellement par l'épargne et les ressources propres à la section.
- ⇒ Le volume d'emprunts budgétisé en 2016 continuera donc à être légèrement inférieur au montant du remboursement du capital d'emprunt de l'exercice.

Exercices	Prévisions	Réalisés	Remboursement capital emprunt	Variation de l'encours	Encours effectif au 31 décembre (CA)
2013	2 500 000 €	2 500 000 €	-2 583 975,79 €	-83 975,79 €	48174 273,75 €
2014	2 800 000 €	2 700 000 €	-2 815 599,70 €	-115 599,70 €	4 058 674,05 €
Prévisions 2015	3 000 000 €	2 800 000 €	-2 937 216,76 €	-137 216,76 €	7 921 457,29 €
Total	8 300 000 €	8 000 000 €	-8 336 792,25 €	-336 792,25 €	



II / Réhabilitation des infrastructures et des équipements communaux

A / Les financements des investissements

⇒ La structure de la dette communale est composée de 32 emprunts et 3 avances de trésorerie :

* Budget principal de la Commune :

Un encours de dette au 1^{er} janvier 2016 de 47 921 457,29 €.

La dette est composée de **29** emprunts dont **20** à taux fixes, **6** à taux variables et **3** emprunts à taux structurés. La moyenne du taux actuariel pour l'ensemble des emprunts s'établit à **3,09%**

Les taux structurés représentent à présent **23 %** de l'encours de la dette contre **75%** fin 2007.

* Budget annexe de l'assainissement :

Un encours de dette de 8 323 653,93 € au 1^{er} janvier 2016 financé par l'utilisateur.

Une avance de trésorerie sans intérêts de l'Agence de l'Eau qui sera soldée en 2019.

Trois emprunts auprès du Crédit Agricole et un auprès de la Société Générale à taux fixes pour financer l'extension et la mise aux normes de la station d'épuration.

* Budget annexe du Port :

Un encours de dette de 11 538,29 € au 1^{er} janvier 2016 financé par l'utilisateur.

Deux avances de trésorerie sans intérêts de l'Agence de l'Eau : une avance sera soldée en 2016 et la seconde en 2017.



C / Les engagements pluriannuels envisagés

⇒ Les acquisitions :

- * enveloppe budgétaire annuelle pour le renouvellement de matériel de bureau et d'informatique, de divers matériels, de matériels de transport pour les services municipaux
- * renforcement des fonds de collections pour les espaces muséaux.

⇒ Le patrimoine communal et les travaux divers :

- * aménagement d'un centre technique municipal,
- * réhabilitation du cinéma de la Renaissance
- * réhabilitation du château de la Moutte,
- * réhabilitation de la chapelle Sainte Anne,
- * réhabilitation du stade d'honneur,
- * surélévation du club house tennis,
- * réhabilitation de l'école de voile,
- * poursuite de la réhabilitation de la voirie communale, du pluvial, de l'assainissement et de l'éclairage public,
- * poursuite de la réhabilitation de la vieille ville : réseaux d'eau potable, assainissement, voirie et éclairage public,
- * réhabilitation du centre ville (quartier Bourgade): réseaux d'eau potable, assainissement, voirie et éclairage public,
- * réhabilitation de la route des Salins,
- * protection et aménagement des plages,
- * mise en œuvre du plan d'aménagement d'ensemble de l'esplanade du nouveau port,
- * réhabilitation de l'émissaire de rejet en mer de la station d'épuration.



Conclusion

⇒ **Malgré un contexte économique de plus en plus difficile, l'élaboration des budgets 2016 s'inscrira dans le prolongement de l'action impulsée depuis mars 2008.**

- * En vue de maintenir une pression fiscale et tarifaire modérée et équitable ainsi que des marges de manœuvre budgétaires suffisantes, malgré une nouvelle baisse annoncée très importante de la Dotation Globale de Fonctionnement, et l'incidence très négative pour la commune de la création du budget annexe de l'exploitation des parcs de stationnement, un effort considérable devra encore être consenti en 2016, pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.
- * Afin de poursuivre la réduction de l'encours de dette, en dépit de la baisse prévisible des subventions d'investissement allouées par l'Etat et les conseils départemental et régional, le volume d'emprunt budgétisé en 2016 continuera à être légèrement inférieur au remboursement du capital emprunt de l'exercice.
- * Malgré toutes ces contraintes, le volume des investissements restera conséquent.

Ces orientations budgétaires serviront de base à l'élaboration du budget primitif pour l'année 2016, budget qui bien évidemment pourra être amendé par décisions modificatives tout au long de l'exercice 2016.